

snes
fsu



S3 de Grenoble

Supplément n° 1 au bulletin n° 193 de Juillet 2010
Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

CEDER
UN PEU
C'EST
CAPITULER
BEAUCOUP

je participe
tu participes
il participe
nous participons



SECTION ACADEMIQUE

La résistance
est possible.

Avec le
snes,
fsu
se syndiquer a du
sens.

APPRENDRE,
APPRENDRE,
APPRENDRE POUR
COMPRENDRE
ET AGIR !!

Je n'ai pas l'habitude,
je veux des droits,
en effet,
J'AI UN CONTRAT

TRAVAILLEURS
ETUDIANTS
VOUS ETES TOUS CONCERNES

PROF
NON-TIT
1000EUROS
PRECARITE
A
IE

Sous divers Contrats
DES MENTRES PRECAIRES
GALERIE
CDD
CAE CDI
AED MA
Quel
AVENIR

FSU Rhone-Alpes



Bonne rentrée à tous et bienvenue à tous les nouveaux

Éditorial

« Adhérer au SNES est la première forme d'action et de résistance aux attaques contre le service public d'Éducation, contre nos métiers, contre nos qualifications. C'est se donner collectivement les moyens d'être plus forts, au plan local comme au plan général. »



donner un visage à ceux qui sont souvent, pour beaucoup, une voix anonyme au téléphone ou une signature au bas d'un courrier.

Ce bulletin sera également un outil de présentation pour nos diverses initiatives, stages, réunions, campagne de presse, rencontre avec les parents d'élèves, les élus et mouvements politiques, les associations. Comme toutes nos publications, il est naturellement adressé à chacun de nos adhérents qui peuvent également l'utiliser comme support de discussion avec leurs collègues : renforcer le SNES par de nouvelles adhésions est de la responsabilité de tous et donc de chacun ; adhérer au SNES est la première forme d'action et de résistance aux attaques contre le service public d'Éducation, contre nos métiers, contre nos qualifications. C'est se donner collectivement les moyens d'être plus forts, au plan local comme au plan général.

En raison même de ces objectifs, ce bulletin est nécessairement déconnecté de l'actualité immédiate de la rentrée et des actions des 6 et 7 septembre comme des suites à leur donner dès les jours et les semaines qui suivent ; c'est la raison pour laquelle cette actualité fait l'objet d'un encarté particulier. Que cela ne nous empêche pas de souhaiter à chacun une bonne rentrée.



Les militants de la section académique du SNES sont quant à eux déterminés à faire basculer le rapport de force dans le sens du progrès.

- Jacques AGNÈS, Secrétaire académique -

Le SNES, keskecè ?...

par Jacques AGNÈS

Le SNES est le Syndicat National des Enseignements du Second degré. Le développement littéral du sigle dit assez la double finalité du SNES. « Syndicat national », le SNES veut rassembler les personnels de son champ de syndicalisation, afin qu'unis ils soient plus forts face à leur employeur pour défendre leurs intérêts de salariés ; mais syndicat des « enseignements », et non des seuls enseignants, il est également porteur d'un projet éducatif — et donc partie prenante d'un projet de société — visant à offrir à tous les jeunes le même droit à l'Éducation : la possibilité pour tous d'accéder à un baccalauréat, premier grade universitaire national. Ce projet ne constitue pas un dogme : avec l'ensemble des adhérents - dans le cadre de ses instances démocratiquement désignées - celui-ci est constamment mis en débat, quant à ses objectifs, les moyens à mettre en œuvre, les orientations stratégiques et tactiques, la prise en compte de la situation économique, sociale, politique et de son évolution. L'encadré chronologique ci-contre donne une idée des origines et des orientations du SNES qui, dès son apparition, a œuvré à unir, rassembler, regrouper les personnels et leurs organisations quand d'autres visaient surtout à diviser et exclure.

Repères chronologiques

1884. Loi Waldeck-Rousseau : après près d'un siècle d'interdiction des « coalitions ouvrières », les syndicats de salariés sont enfin autorisés, sauf pour les fonctionnaires.

1895. Naissance de la CGT, regroupant les syndicats de salariés d'abord regroupés localement (*Bourses du Travail*), par métiers (*syndicats locaux puis nationaux*) ou par secteurs ou branches (*fédérations*).

1901. Loi sur les associations permet aux enseignants de contourner l'interdiction de se syndiquer : les premières associations de spécialistes apparaissent dans ce cadre ainsi que certains mouvements pédagogiques.

1906. La « Charte d'Amiens », adoptée au congrès de la CGT pose le principe de l'indépendance du mouvement syndical par rapport aux partis et courants politiques.

1919. Naissance de la CFTC, centrale chrétienne visant à concurrencer la CGT.

1921. Éclatement de la CGT entre CGT et CGTU, suite à la Révolution Bolchevique et à la résignation de la II^{ème} Internationale à la guerre en août 14.

1924. Le droit syndical est enfin reconnu aux fonctionnaires. Si dans le Premier degré, l'École de la République est unifiée, les études secondaires restent marquées par la hiérarchie sociale : les lycées, nés sous le Consulat, restent réservés à une minorité ; le Premier degré développe ses propres poursuites d'études (*Cours Complémentaires, Cours Supérieurs*) tandis que des Écoles Professionnelles ou Techniques sont ouvertes pour les enfants des classes populaires. Cette division sociale du Second degré entraîne une division syndicale dans le secteur, accentuée encore par la division des confédérations de salariés.

1935. Réunification de la CGT et de sa Fédération Générale de l'Enseignement (FGE) dans le contexte du Rassemblement populaire

1937. Une partie du syndicat autonome du second degré (*SNALCC*) devient le **SPES** au sein de la FGE.

1944 – 1946. Apparition du sigle « SNES », rassemblant, au sein de « l'Union des syndicats du Second degré » de la FGE - CGT (= *SNES, SNCM, SNET*), l'ancien SPES et une partie du SNALCC autour du programme éducatif du CNR et du plan « *Langevin - Wallon* ». Ceux qui, au sein du SNALCC, refusent la démocratisation du Second degré et veulent conserver des lycées élitistes deviennent le SNALC.

1946. La FGE-CGT devient Fédération de l'Éducation Nationale (FEN-CGT) dont le syndicat le plus puissant, par le nombre d'adhérents et la représentativité est le SNI (*Premier degré*).

1947. Dans un contexte de début de guerre froide (*plan Marshall ; soutien logistique des services secrets américains*) et de conflits sociaux de grande ampleur et parfois violents (*mineurs du Nord/Pas de Calais ; usines Renault ; dockers de Marseille*), la **fraction « Force ouvrière »** provoque la scission de la CGT.

1948. Face à l'éclatement de la CGT, la FEN décide de refuser la logique de scission et de rester unie pour œuvrer à la réunification. Pour ce faire, la FEN devra rester provisoirement autonome et respecter le pluralisme interne (*courants de pensée, tendances*). Mais très vite la tendance majoritaire dans le SNI et dans la FEN prétend imposer son orientation à l'ensemble des syndicats de la fédération.

1949. Le SNES et le SNCM se regroupent sous le nom SNES (Classique et Moderne) au sein de la FEN.

1964. La majorité de la CFTC décide de renoncer à la référence confessionnelle et fonde la **CFDT**. Une minorité décide de maintenir le sigle et l'orientation religieuse.

1966. Le SNES (Classique et Moderne) et le SNET (Enseignement Technique) se regroupent pour donner naissance au **SNES (Classique, Moderne, Technique)** actuel.

1992. Le sabotage de la FEN. En 1992, la FEN exclut le SNES et le SNEP majoritairement opposés à la ligne de renoncement de la FEN. Le SNI-PEGC devient le SE, mais une partie des militants et des adhérents refusent le coup de force et décident de maintenir leur outil syndical qui deviendra par la suite le **SNUIPP**. Le **SNETAA (Enseignement Professionnel)** quitte la FEN. Dans les autres syndicats de la FEN, le même scénario se répète : départs d'adhérents et de militants ou mise en suspend de l'adhésion à la FEN. Finalement la FEN disparaît lors de sa fusion dans l'**UNSA** avec des syndicats autonomes de la police et de la pénitencier.

1993. Naissance de la FSU. En 1993 les syndicats exclus de la FEN - ou qui l'ont quittée - et les nouveaux syndicats constitués par ceux qui ont refusé l'évolution de la FEN et le coup de force, constituent la Fédération Syndicale Unitaire (**FSU**) qui devient rapidement la première fédération de la Fonction publique de l'État.

Syndicalisme et politique

Si par son histoire le SNES appartient au mouvement ouvrier, comme d'autres forces syndicales et les partis de gauche, au sens large du terme, le SNES est résolument indépendant des partis et courants politiques. Il ne s'agit pas d'un attachement dogmatique à la « Charte d'Amiens » de 1906 : la partition entre un champ politique et un champ syndical est discutable ; mais lorsque nous avons l'ambition de rassembler l'ensemble de la profession autour d'un même projet syndical, il est nécessaire que ce projet soit construit par l'ensemble des adhérents, quels que soient leurs engagements ou leurs sensibilités politiques.

Pour autant, indépendance ne signifie pas apolitisme : l'Éducation n'est pas un service public ordinaire ; c'est une institution républicaine qui prépare l'avenir de notre société ; par ses objectifs, ses missions, son organisation, les moyens mis en œuvre et l'origine de ces moyens, l'École est un enjeu de société. La moindre, la plus professionnelle, voire corporatiste, de nos revendications représente une dépense publique - c'est-à-dire la mise en œuvre de moyens dévolus par la collectivité - et suppose donc un débat public large, devant l'ensemble de la société et non une simple confrontation avec notre hiérarchie directe ; que dire alors de nos autres revendications, celles qui revendiquent le droit à un Second degré pour toute une génération ?

Indépendant mais non apolitique, le SNES développe ses orientations sans craindre la confrontation de ses analyses et mandats avec l'ensemble des forces sociales, syndicales, associatives et politiques parties prenantes des débats de société.

Formation des enseignants : une rentrée catastrophique à tous les niveaux

par François LECOINTE et Anne DORTEL



Le 25 août aura été pour les 306 PLC et CPE stagiaires le début d'un long calvaire. Après l'obtention des concours, l'entrée dans le métier va se faire dans des conditions matérielles et pédagogiques irréalistes : trouver à la hâte un logement entre le Cheylard et Chamonix ; prendre connaissance des classes en responsabilité ; préparer une première semaine de 18 heures de cours sans connaître l'établissement et, tout simplement, sans savoir faire un cours ! Heureusement, les IPR ont pensé à tout et ont prévu, entre les diverses formalités administratives des 30 et 31 août, la distribution d'un kit de survie (et, par chance, la MAIF assurera la prévention des risques de la « rentrée des stagiaires » pour nos nouveaux collègues). Cette situation désastreuse perdurera ainsi durant toute l'année scolaire.



Un dispositif qui fait des stagiaires et des élèves les premières victimes

Outre leur service, les stagiaires, affectés à temps plein, doivent aussi assumer 6 heures hebdomadaires de formation : seules quatre journées de stage sont programmées au 1^{er} trimestre, le reste de la formation incombant aux tuteurs (*s'il y en a ?*) qui, en plus de leurs 18 heures de cours, devront s'improviser formateurs. Au deuxième trimestre, les stagiaires partiront 4 semaines en stage, laissant leurs classes à des étudiants en Master 2, admissibles au concours, qui viendront renforcer les vacataires de l'académie.

Dès avant cette rentrée, nous savons tous que ce dispositif ne pourra pas fonctionner. Les refus de nos collègues d'assurer le tutorat dans ces conditions ont amené les IPR à revoir leur liste de supports de stage et n'ont pas permis au Recteur de pouvoir affirmer que chaque stagiaire aura un tuteur.



Les chefs d'établissement, quant à eux, émettent les plus grandes craintes concernant le remplacement des stagiaires par des étudiants, tant d'un point de vue juridique que pratique, et ils ne laisseront pas partir les stagiaires sans qu'ils soient remplacés.

L'année dernière, le SNES et la FSU ont démontré à tous les niveaux que cette réforme était impossible à mettre en œuvre et ont dénoncé dans notre académie les conditions ubuesques de stages qui reposent sur le double bénévolat forcé des tuteurs et des stagiaires, sur des supports de stage parfois implantés aux marches de l'académie ou dans des établissements ZEP et, pour beaucoup, avec des compléments de service et/ou des tuteurs qui ne seront pas présents dans l'établissement. Ces situations ne pourront que retomber sur l'ensemble des équipes pédagogiques sur lesquelles le rectorat fait peser la responsabilité de l'échec inévitable de son dispositif et, au final, ce seront plus de 60 000 élèves qui vont en pâtir !

Agir dès la rentrée

Le SNES, lui, a pris ses responsabilités et a refusé cette destruction de la formation des enseignants. Alors que le ministère puisait dans les propositions d'accompagnement de l'UNSA et du SGEN (*admissibilité en fin de M1 et admission en fin de M2, avec des stages en responsabilité pour les étudiants et une année de stage avec un*

service de 12 heures), nous y opposons notre mandat d'un concours après le Master et d'une année de stage avec un service en responsabilité de 4 à 6 heures qui éviterait le recours aux étudiants pour les remplacements. Le refus massif de ce tutorat montre clairement que nos collègues sont attachés à la nécessité d'une réelle formation au lieu d'un simple compagnonnage. Depuis l'annonce de cette contre-réforme, nous avons alerté sans relâche nos futurs collègues sur leurs conditions d'affectation et d'entrée dans le métier.

Les 30 et 31 août, les militants des S3 et S2 seront présents pour accueillir les stagiaires, les informer sur leurs droits et les aider dans leurs premiers contacts avec les établissements. Un stage syndical académique sera organisé, les 16 et 17 novembre, en direction des stagiaires et les militants des S2 et S3 visiteront le maximum d'établissements dès la rentrée.

Les S1 vont devoir accueillir les stagiaires, les aider et les soutenir face aux difficultés qu'ils rencontreront : **un premier cheval de bataille concernera les compléments de service (comme pour nous tous) et l'imposition d'heures supplémentaires que, règlementairement, les stagiaires ne peuvent pas assurer.**

Le SNES appelle l'ensemble des collègues à accueillir syndicalement les stagiaires et à leur exposer les raisons de notre refus et nos revendications. Il appelle tous les stagiaires à se syndiquer pour s'organiser collectivement afin de lutter pour l'amélioration de leurs conditions de service et défendre leurs droits avec l'ensemble de la profession. Fin septembre, le SNES, en lien avec la FSU, appellera à une « *Journée nationale du Stagiaire* » dans laquelle seront mises en avant et dénoncées les conditions de leur stage de formation.



La formation des enseignants sera l'un de nos combats majeurs de cette rentrée.

Dès le 6 septembre, il nous faut exprimer notre refus de la politique gouvernementale.

RETRAITES, PROTECTION SOCIALE, LE CHOIX DE LA SOLIDARITÉ

par Jean-Claude LAMARCHE



Le système de retraites par répartition a été instauré en France après la Seconde Guerre mondiale dans un contexte politique favorable à la classe ouvrière et aux salariés. Il résultait de la mise en œuvre du programme du Conseil National de la Résistance et remplaçait les systèmes par capitalisation d'avant guerre qui s'étaient totalement effondrés et avaient ainsi démontré leur incapacité de garantir le versement de futures retraites.

Dans ce système par répartition, une partie du salaire des actifs est socialisée et redistribuée immédiatement sous forme de pensions dont le montant est calculé selon des règles prenant en compte les droits acquis (années de contribution mais aussi droits non contributifs : droits familiaux, majorations ou bonifications diverses, minimum de pension, ...). C'est de la même manière que fonctionnent les autres branches de la Sécurité sociale (Maladie, Famille, ...) : pas de spéculation financière avec l'argent de la protection sociale et solidarité sur tous les plans, entre actifs et retraités, jeunes et vieux, malades et bien portants, ...

Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Le financement futur de la protection sociale n'est pas une dette

Ce rappel schématique est nécessaire pour souligner que les cotisations sociales, qui sont du salaire, ne peuvent être assimilées à des impôts et que c'est pure propagande mensongère d'affirmer que les futures retraites constituent une dette (*publique ou autre*), sinon il faudrait affirmer aussi que les salaires, dans leur globalité, constituent une dette. La question du financement des retraites, comme de l'ensemble de la protection sociale, est celle-ci : quelle part pour le salaire dans la richesse produite par les salariés, dans la valeur ajoutée des entreprises, dans le PIB ? Et la question subsidiaire est : dans cette part des richesses pour le salaire, quelle part pour le salaire socialisé afin de maintenir un bon niveau de protection sociale, un revenu des retraités équivalent à celui des actifs, les uns et les autres bénéficiant normalement des gains de productivité, de l'accroissement des richesses produites par eux ?

La financiarisation

C'est parce que le capitalisme financier gouverne l'économie mondiale que nous sommes confrontés d'une part à la pression sur les salaires d'où résulte la diminution de leur poids dans les richesses produites au profit des revenus du capital, processus qui engendre chômage, pauvreté, difficultés pour les budgets de la protection sociale... et d'autre part à la marchandisation de celle-ci à travers les assurances privées, les pseudo-mutuelles, le retour de la capitalisation... la protection sociale livrée petit à petit aux spéculateurs financiers. Le tout contribuant à alimenter les bulles financières qui finissent toujours par provoquer des crises dont les victimes sont toujours les salariés.

Faire d'autres choix pour les retraites ...

C'est pour continuer dans cette voie, pour donner des gages aux «marchés financiers» que le gouvernement Sarkozy a fait le choix d'endosser les pertes subies par les banques et autres établissements financiers, et de faire payer l'addition aux salariés, en particulier à travers la réforme des retraites qu'il veut imposer contre l'ensemble des organisations syndicales qui appellent, dans l'unité, à une nouvelle journée de grèves et de manifestations le 7 septembre.

Pour le SNES et la FSU, une autre réforme est nécessaire et possible. Il faut augmenter les salaires et réduire le chômage, maintenir le droit au départ à 60 ans, revenir aux 37,5 annuités pour une retraite complète avec un taux de remplacement de 75 %, prendre en compte les années d'études et les périodes de chômage, rétablir les bonifications pour enfants sans condition... C'est possible en augmentant de 4 à 5 points, d'ici à 2050, la part des richesses dévolue aux retraités : cela

suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité et représente une augmentation des cotisations de 0,375 point par an. Il est possible de faire contribuer les revenus financiers et les revenus du patrimoine à même hauteur que les salaires.

... et pour la dépendance

C'est pour défendre ces revendications que les personnels du Second degré seront en grève et manifesteront le 7 septembre avec l'ensemble des salariés, mais aussi pour s'opposer aux projets concernant la prise en charge de la dépendance élaborés par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale - et proposés par celle-ci au gouvernement - qui préfigurent une loi déposée avant la fin de l'année : assurance individuelle obligatoire, dès 50 ans, contre la perte d'autonomie, auprès d'un établissement labellisé (*dont des sociétés d'assurance privées*), récupération sur succession des prestations versées pour les bénéficiaires possédant un patrimoine de plus de 100 000 euros, hausse de la CSG sur les pensions de retraite... **Le contraire de la solidarité et de la répartition.** Nous aurons à revenir sur cette question mais rappelons que le SNES et la FSU demandent que la prise en charge de la dépendance (*qui ne concerne pas que les retraités ou les personnes âgées*) relève de la Sécurité sociale. Là aussi, si la volonté politique existe, les financements peuvent être trouvés.

- Jean-Claude LAMARCHE -

Nouveaux et futurs retraités, restez syndiqués

Vous venez de partir en retraite ou vous le ferez prochainement. Vous souhaitez garder le contact avec votre profession, disposer d'un outil pour défendre vos droits de retraité, et de personne âgée (plus ou moins), défendre le niveau de votre pension, mais aussi pour vous tenir informé des évolutions de votre métier, du Service public et, plus largement, de la situation sociale afin de pouvoir continuer à être solidaire des combats des actifs pour la défense et l'amélioration des services publics, des conditions de travail...

Alors, restez syndiqué. Vous serez membre de la section des retraités de votre syndicat (*lorsqu'elle existe*), membre de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) à laquelle adhèrent la plupart des syndicats de la FSU, et dans tous les cas, membre de la Section fédérale départementale des retraités de la FSU.

Rappelons que 66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu (*pour ceux qui le paient*).

Bienvenue chez les retraités... syndiqués.

« Informer, débattre de la situation, de nos métiers, de nos carrières et rémunérations, des projets éducatifs, construire et mettre en débat notre propre projet pour l'École, élaborer nos positions, nos revendications, construire ensemble les actions nécessaires, locales ou nationales, tout cela passe par d'abord par l'existence et l'activité du S1. »

Dans l'académie de Grenoble, près de 20 000 enseignants ou conseillers d'Éducation et d'Orientation sont répartis entre 80 lycées, 244 collèges, 26 CIO, des rives du Léman à la Drôme provençale ou aux gorges de l'Ardèche. La réalité de l'outil syndical, pour rassembler la profession, passe nécessairement par l'existence et l'activité de la section d'établissement, le S1 dans notre jargon : **le SNES n'existe que par ceux qui le constituent.**



Renforcer le SNES en recherchant l'adhésion de nos collègues, les informer et les faire débattre de la situation, de nos métiers, de nos carrières et rémunérations, des projets éducatifs — et donc des projets de société — sous-jacents aux « réformes » politiques ou politiciennes, construire et mettre en débat notre propre projet pour l'École en général et le Second degré en particulier, élaborer nos positions, nos revendications, construire ensemble les actions nécessaires, locales ou nationales, tout cela passe par d'abord par **l'existence et l'activité du S1.**

Maillon essentiel du syndicat national, le S1 est également **une force de résistance locale.** Les « contre-réformes » auxquelles nous sommes confrontés affirment toutes le principe d'autonomie des établissements, tant par idéologie — éclatement du service public pour mieux le démanteler — que pour tenter de les faire mettre en œuvre localement afin de contourner les résistances d'ensemble. Cela amène parfois au renforcement de l'autoritarisme local, au clientélisme, aux pertes de repères républicains de la part de certains chefs d'établissement dont la formation lorgne de plus en plus vers le « ménagement » d'entreprises, façon années quatre-vingts du siècle passé (quand ce n'est pas du précédent). Face à cette situation, constituer et faire vivre un S1 est la première forme de résistance et seul le SNES a la capacité de faire vivre une telle

Renforcer le SNES en recherchant l'adhésion de nos collègues, les informer et les faire débattre de la situation, de nos métiers, de nos carrières et rémunérations, des projets éducatifs — et donc des projets de société — sous-jacents aux « réformes » politiques ou politiciennes, construire et mettre en



Maillon essentiel du syndicat national, le S1 est également **une force de résistance locale.** Les « contre-réformes » auxquelles nous sommes confrontés affirment toutes le principe d'autonomie des établissements, tant par idéologie — éclatement du service public pour mieux le démanteler — que pour tenter de les faire mettre en œuvre localement afin de contourner les résistances d'ensemble. Cela amène parfois au renforcement de l'autoritarisme local, au clientélisme, aux pertes de repères républicains de la part de certains chefs d'établissement dont la formation lorgne de plus en plus vers le « ménagement » d'entreprises, façon années quatre-vingts du siècle passé (quand ce n'est pas du précédent). Face à cette situation, constituer et faire vivre un S1 est la première forme de résistance et seul le SNES a la capacité de faire vivre une telle



par Jacques AGNÈS

structure au plan local : le S1 est bien l'originalité et la richesse de notre syndicalisme ; le faire exister est une nécessité.

Le secrétaire de S1 ou, mieux, le bureau du S1 dans son ensemble, doivent être identifiés par la hiérarchie comme les **interlocuteurs incontournables** sur



toutes les questions locales. Être élu au CA, sur une liste syndicale ou au moins présentée par les syndicats de la FSU, sur une plateforme claire, donne évidemment une légitimité supplémentaire, mais la qualité de S1 du SNES doit également être reconnue pour elle-même.

Interlocuteur de la hiérarchie administrative, le S1 est aussi celui des organisations locales de parents d'élèves, qu'il s'agisse de préparer ensemble les CA, de diffuser informations et argumentaires ou d'échanger points de vue et prises de position.



Renforcer et faire vivre le SNES au plan local c'est aussi **renforcer et faire vivre la FSU** au plan local en constituant et en animant une section locale qui regroupe les personnels relevant d'autres syndicats de la FSU, enseignants, administratifs, personnels techniciens, ouvriers ou de service, infirmières, assistantes sociales, etc.



- Jacques AGNÈS -



La FSU dans l'Éducation nationale

Née du sabotage de la Fédération de l'Éducation Nationale (*cf. historique p.3*), la FSU compte aujourd'hui 26 syndicats nationaux présents dans la Fonction Publique de l'État, la Fonction Publique Territoriale et dans différents services publics. Dans les lycées, collèges et CIO, certains de ces syndicats sont présents. Leur nombre et leurs champs de syndicalisation spécifiques procèdent à la fois du découpage institutionnel de l'Éducation en différents ordres d'enseignement et de l'histoire du syndicalisme dans l'EN et dans la FEN.

✓ **Le SNUIPP** syndique les instituteurs et professeurs des écoles ; s'il est surtout présent dans le Premier degré, on peut parfois le rencontrer dans les collèges, en particulier en SEGPA.

✓ **Le SNEP** regroupe les enseignants d'E.P.S. ; cette spécificité remonte à l'époque où cet enseignement dépendait du ministère de la Jeunesse et des Sports et non de l'EN.

✓ **Le SNUEP** est le syndicat des professeurs de lycées professionnels ; il est donc présent dans les LP, les SEP, les SEGPA.

✓ **Le SNASUB** est le syndicat des personnels administratifs de nos établissements comme des services du rectorat ou des IA.

✓ **L'UNATOS** syndique les personnels techniciens, ouvriers et de service (*TOS*), qui dépendent aujourd'hui de la Région et des départements, ainsi que les aides de laboratoire qui sont restés fonctionnaires de l'État.

✓ **Le SNICS** est le Syndicat National des Infirmières et Conseillères de Santé.

✓ **Le SNUAS-FP** syndique les assistantes sociales.

✓ Enfin, au sein de la FSU, il existe aussi un syndicat de chefs d'établissements, le **SNUPDEN**.

À tous les niveaux de l'organisation syndicale, il est vital pour le **SNES** de faire vivre la FSU. Au plan local, il appartient au « S1 » du SNES d'impulser l'existence d'une section locale de la FSU, en invitant les adhérents de ces syndicats aux réunions ; lorsque ces syndicats ne sont pas représentés, il est nécessaire de relayer leurs publications en direction des personnels concernés.

Les S2, sections départ

Les S2 de l'Ardèche, de la Savoie, de l'Isère,

En Ardèche, il fait bon vivre et travailler, mais l'animation de la vie syndicale au niveau du département se heurte parfois au cloisonnement géographique, entre la vallée du Rhône, le plateau et les différentes vallées, aux difficultés de circulation et au grand nombre de petits établissements ruraux. Cela n'empêche pas une poignée de militants de surmonter ces difficultés pour tenir cette gageure.



Les responsables du bureau du SNES ardéchois sont :

Noëlle BRETT, co-secrétaire, trésorière et prof au collège de Privas,
Jacky MABILON, co-secrétaire et prof d'HG au collège de Bourg Saint-Andéol,

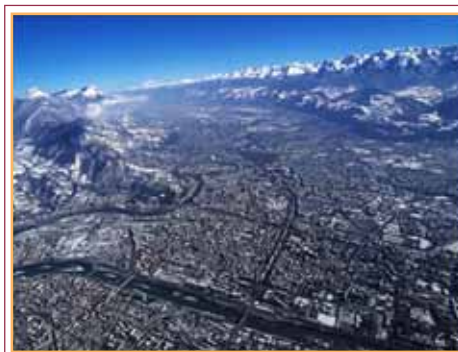
Valérie BENMIMOUNE, prof au collège du Pouzin,
Philippe BRETT, co-secrétaire de la FSU 07 et prof au lycée de Privas,
Gilles PÉTROD, prof au collège Les Perrières d'Annonay,
Marie BONNEFON, trésorière du S1 des retraités de l'Ardèche.

Le rôle du S2 est de défendre les intérêts individuels et collectifs des collègues :

- en participant aux différentes commissions départementales : CDEN, CTPD ;
 - en intervenant dans les établissements en cas de difficultés avec l'administration ou encore pour tenir une heure d'info syndicale.
 - en organisant des stages départementaux, souvent en collaboration avec le S2 de la Drôme.
- Le SNES ardéchois participe aussi activement à la fête de la FSU, moment unique et privilégié de débat et d'échanges autour d'un thème de société mais également de convivialité.

Les permanences ont lieu le mardi et jeudi à la Maison des Syndicats de Privas. Que celles et ceux qui souhaitent allier militantisme et bonne humeur nous rejoignent, notre porte est toujours ouverte...

- Jacky MABILON -



Avec plu
à la dime
dire si, p
le suivi d
les aider
constitue
où ils
n'existen
ou plus,
l'animati
stages et

réunions de secteurs, la participation aux instar
représentatives départementales et académique
vie et aux actions de la FSU départementale, le
permanences pour accueillir les collègues, les
rencontres intersyndicales, constituent une
charge de travail, certes exaltante, mais
relativement lourde.

Que ceux qui souhaitent en prendre leur
part pour mieux la répartir soient les
bienvenus !

- Serge PAILLARD
et Chantal BLANC-TAILLEUR,

co-secrétaires du S2 38 -



Le **Snes-Savoie** a choisi de privilégier les **trois axes d'intervention** suivants :

- une **information** régulière et centrée sur nos métiers, avec un site web réactualisé au moins une fois par semaine, une « **WebPresse** » hebdomadaire adressée par courriel aux adhérents, un bulletin trimestriel « papier », des permanences chaque semaine au local départemental ou par téléphone, et des réponses rapides par courrier électronique aux questions qui nous sont posées...
- une **formation** qui passe par des **réunions** dans les établissements ou des **stages** syndicaux, comme celui du **12 octobre** prochain, destiné à tous les responsables ou correspondants du département...
- des **actions** pour la **défense des collègues et personnels**, en particulier ceux qui sont les plus fragiles (*précaires et nouveaux stagiaires*), et aussi pour faire connaître nos positions et peser sur les **grands dossiers de l'Éducation Nationale** non seulement par des articles, des manifestations ou des grèves, mais aussi en intervenant auprès de l'**Inspection Académique**, notamment lors des Comités Techniques Paritaires ou avec la **FSU** en Conseil Départemental de l'Éducation Nationale...



Snes-Savoie:
s'informer, se
former et agir

SNES-SAVOIE : 77 rue Ambroise Croizat - 73000 - CHAMBERY

Tél. : 04 79 68 91 79 - Mèl. : snes73@aol.com

Site Internet - <http://snes73.free.fr>

ementales du SNES

de la Drôme et de la Haute-Savoie.

Le bureau départemental du SNES-Drôme à vos côtés pour défendre vos droits.



Les représentants départementaux du Snes sont en activité dans les établissements et sont disponibles pour aider tous les collègues à défendre vos droits au quotidien. Nous tenons des permanences tous les après-midi de la semaine, sauf le mercredi ; nous pouvons vous renseigner et vous recevoir à la Maison des Syndicats de Valence.

Nous intervenons dans toutes les instances compétentes pour la défense des personnels auprès de l'Inspecteur d'Académie, du Recteur. Nous intervenons aussi dans les établissements pour tenir des heures syndicales d'information et rencontrer les personnels. Nous pensons que la défense de vos intérêts et de l'Éducation passe par un contact direct avec



le terrain où nous nous rendons chaque fois que vous nous en faites la demande.

Tout particulièrement, en cette rentrée 2010, nous serons attentifs à la situation des précaires ainsi que des stagiaires affectés devant des classes dans des conditions scandaleuses qui les privent de formation.

Pour défendre vos droits, pour défendre une Éducation de qualité pour tous, n'hésitez pas à nous contacter.

- Jean-Louis MOLLARD, Secrétaire départemental du Snes 26 -



s de 130 lycées et collèges, le S2 de l'Isère est
nson de certaines sections académiques. C'est
our les militants de la section départementale,
es S1 existants, la nécessité d'en susciter et de

à se
er là

t pas

on des

nces
s, à la
es



Second département de l'académie par la population et le nombre d'établissements, la **Haute-Savoie** présente une grande diversité d'établissements, des grands lycées annéciens aux collèges ruraux isolés, et donc une grande diversité de situations syndicales. Entre les pentes montagneuses et les vallées enclavées, les difficultés de circulation n'entament ni la détermination ni l'énergie des militantes et militants qui portent, organisent et font vivre le SNES et la FSU au niveau départemental ou local, animent des réunions d'information et soutiennent les actions dans les établissements, tout en conciliant action syndicale, métier et vie personnelle.

Pour être informé, pour vous défendre et vous faire entendre, contactez votre section d'établissement (S1) ou la section départementale, adhérez et rejoignez notre équipe pour soutenir et renforcer l'action du SNES, tant locale que départementale. Plus nombreux nous sommes, plus forts nous serons.

Nous sommes toujours très heureux d'accueillir toutes bonnes volontés et comptons sur votre soutien actif dès la rentrée.

- Christine SAINT-JOANIS et Brigitte CARREL, co-secrétaires départementales -



les

Le S3 : des collègues,

La Section académique

Secrétariat général

■ **Jacques AGNÈS,**

Histoire et Géographie au lycée Mounier de Grenoble,
Secrétaire général

Vie et organisation de la section, syndicalisation, suivi des S2 et S1, instances SNES et FSU, relations intersyndicales, CAPA certifiés, procédures disciplinaires. Élu au Bureau national et à la CA nationale.

■ **Marc GAIGÉ,**

Mathématiques au collège Simone de Beauvoir de Crolles
Trésorier académique

Trésorerie, comptabilité, syndicalisation, gestion du personnel, gestion et maintenance du patrimoine syndical.

■ **Corinne BAFFERT,**

Lettres modernes au lycée Édouard Herriot de Voiron,
Secrétaire générale adjointe

Métier, contenus, groupe Lycée S4, remplacements, examens, animation secrétariats et bureaux, stages de formation syndicale liés aux métiers et disciplines, suivi des S1, CFR, CAPA certifiés. Élu à la CA nationale.

■ **Bernard OGIER-COLLIN,**

CPE au collège Le Guillon du Pont de Beauvoisin,
Secrétaire général adjoint

Emploi, relations DIPERE, répartition des dossiers individuels et préparation CAP CCP (calendrier, présence des élus), stages de formation liés à l'Emploi, CAPA des CPE (+ CAPN CPE).

■ **Jean-Pierre VARNET,**

Mathématiques au lycée Vaucanson de Grenoble,
Secrétaire général adjoint

Publications, communication interne et externe, site, listes de diffusions, applications spécifiques SNES, fichiers informatiques préparatoires CAP CCP, CAPA des Certifiés.



Les militants de la Section académique, le S3 dans notre jargon, ne sont pas des professionnels du syndicalisme. Nous sommes d'abord des collègues et des professionnels de nos métiers respectifs ; les décharges de service dont nous disposons n'excèdent pas le mi-temps pour les cinq membres du Secrétariat général ; elles ne sont que de quelques heures, l'équivalent d'une ou deux classes, pour les autres militants du Secrétariat académique. Le Secrétariat général et le Secrétariat académique constituent - avec les 5 secrétaires départementaux (S2),

membres de droit, le Bureau académique, élu par notre instance délibérative - la CA académique, elle-même élue par les adhérents. Nous sommes également, pour la plupart, élus des personnels dans les CAPA de nos corps. Cette double élection, par les adhérents du SNES et par les personnels dans leur ensemble nous confère une double responsabilité : d'une part faire vivre le SNES dans l'académie, rassembler, débattre, agir et d'autre part représenter et défendre devant l'administration, individuellement et collectivement, l'ensemble des personnels qui nous ont donné majoritairement leur confiance.

Les champs de responsabilités et les dossiers attribués à chacun ne sont pas cloisonnés de façon étanche et nous essayons de travailler le plus collectivement possible sur les différentes questions. Toutefois, la complexité des sujets implique un certain degré de formation spécialisée ; nous devons donc être, à la fois, généralistes et pointus sur certaines questions.

Avec le , mon métier a du **sens**.



des militants, des élus.

■ Laure VIGIÉ

Accueil,
secrétariat,
permanences
téléphoniques,
courrier.



S



■ Cyril BOREL

TZR en Sciences de la Vie et de la Terre - Emploi, remplacement, contenus, métier, suivi de S1, CAPA des Certifiés.

■ Claudette COMBE

Technologie au collège Le Savouret de Saint Marcellin - Permanences PEGC, site académique, applications spécifiques, suivi de S1, CAPA PEGC.

■ Anne DORTEL

Sciences Physiques au collège Europole - Emploi, formation, suivi de S1, CAPA des Certifiés.

■ Gabriel ÉMERY

Sciences Physiques au collège Grange de Seyssuel - Emploi, précaires, suivi de S1, CAPA des Certifiés.

■ Joëlle GUILLAUME

CO-Psy au CIO Grenette de Grenoble - Emploi, statuts et métiers de l'Orientation, permanences et CAP COPsy.

■ Jean-Claude LAMARCHE

Mathématiques, en retraite - Ancien secrétaire général académique, responsable académique des retraités.

■ François LECOINTE

TZR d'Histoire et Géographie - Emploi, formation, contenus, métier, collèges (*Groupe Collège S4*), remplacements, suivi de S1, CAPA des Certifiés.

■ Vincent LOMBARD

Contractuel en Lettres modernes - Recrutement, situation et emploi des précaires, CCP Non-titulaires (*Secrétaire national Non-titulaires*).

■ Nicolas RI PERT

Mathématiques au lycée Édouard Herriot de Voiron - Permanences et CAPA des Agrégés.



n



e



S



S



■ Cécile BLAY

Adhésions,
trésorerie,
comptabilité,
gestion.



U

Col lège : changement de paradigme

par François LECOINTE



Luc Chatel a abattu ses cartes en mai dernier afin de donner aux recteurs et IA toutes les «ficelles» utilisables pour supprimer les emplois au budget 2011. Pour le Second degré, nous retrouvons les bonnes vieilles recettes : augmenter le nombre d'élèves par classe, rationaliser la gestion des établissements en fermant les plus petits, diminuer les offres de formation, faire la chasse aux heures de décharges (et limiter celles-ci) et détruire les moyens de remplacement avec toujours plus de précarité. Avec le refus du rectorat de dédoubler des classes de lycées (Vive les TP à 30 par classes !), la remise en cause de l'Éducation prioritaire, etc... les ajustements de structure en lycée au début de juillet rentrent dans cette logique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Mais les contre-réformes engagées depuis la loi Fillon de 2005 dépassent le seul domaine budgétaire. En ce qui concerne les collèges et les lycées, il s'agit de transformer le système éducatif afin de l'adapter aux choix économiques et sociaux des gouvernements successifs. Autonomie, Objectif, Compétence, Employabilité ne sont pas de simples mots du moment, obéissant à la mode actuelle, mais ce sont bien les bases d'une novlangue idéologique qui doit faire plier le Service public d'Éducation sous le poids de l'organisation du monde économique. L'objectif affiché de mener 50 % d'une classe d'âge au niveau Licence, couplé à l'abandon des 80 % au Bac, traduisent les profondes mutations que connaissent les collèges et les lycées vers une École à deux vitesses.

« S'approprier dans des conditions sereines la mise en œuvre du Socle commun » était la formule du Ministère pour l'année dernière. La validation du Livret de Compétences n'étant obligatoire que pour 2011, le rectorat, les pieds pris dans la réforme du lycée et de la formation des enseignants, n'a pas mis la pression pour que nous y travaillions. D'ailleurs, le livret n'ayant pas cessé d'être modifié, il ne fallait pas y mettre les mains trop vite ! Pour beaucoup, cela s'apparente à de simples croix ou dates, avec la signature du chef d'établissement et, au pire, une validation lors du jury du DNB. Bref, un dispositif semblable au B2i, avec d'interminables réunions, et un résultat final qui répond aux statistiques attendues du rectorat ! **La DGESCO semble aller dans ce sens, proposant de valider au plus vite dès le début d'année, la Troisième étant plus sérieuse.** Sauf que...

Derrière ce livret, c'est l'avenir du collège qui est en jeu. Déjà, lors de la réforme de l'Éducation prioritaire, le Ministère fixait comme objectif la validation du Socle et la poursuite dans l'une des trois voies du lycée. Au-delà, l'Inspection générale présente le Socle comme un changement de paradigme : le but de l'École n'est pas de former des *futurs citoyens*, mais de permettre aux jeunes de se vendre sur le Marché du Travail, la *compétence* se définissant par un aspect pratique, opérationnel, à la différence des *connaissances*.

Autour du livret, nous retrouvons le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF), qui résume la question de l'Orientation à la présentation des métiers, l'expérimentation du livret Hirsch et le livret de compétence des salariés.

Dès lors, le retour de l'apprentissage junior, avec le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) n'étonne en rien. Il est inutile de mener la totalité d'une classe d'âge le plus loin possible : l'économie ayant besoin de 50 % de jeunes au niveau licence, rien ne sert d'en emmener trop au Bac, mieux vaut se concentrer sur l'« *intelligence de la main* ».

Quelles menaces à terme ? Le rapport Groperrin, dans la logique du « *ce-à-quoi-vous-avez-échappé* » - et dans lequel le Ministère puise allègrement - propose la réorganisation des structures pédagogiques des Premier et Second degrés pour former à terme des *écoles du Socle commun*, ultime horizon assigné à la moitié d'une génération. L'obligation de résultats doit conduire dès maintenant, dans l'esprit du rapporteur, à responsabiliser les établissements. Chaque collège pourrait ainsi devenir une entité autonome et déroger à toutes les règles : organisation pédagogique mais aussi recrutement local des enseignants. On retrouve ici l'esprit du récent décret EPLE qui constitue un outil privilégié de déréglementation en renforçant le pouvoir du chef d'établissement appuyé sur le Conseil pédagogique. L'évaluation devient, dans cette logique, un instrument essentiel de pilotage d'un système éducatif éclaté.

En cette rentrée, le SNES appelle les personnels à débattre de la question du livret et de l'attitude à adopter. Des pistes d'action vous ont été adressées, afin d'en débattre et de définir la position à tenir lors du Conseil national du SNES mi-septembre. Il est donc indispensable et urgent d'adresser vos bilans de rentrée et vos décisions aux sections départementales et académiques du SNES.

Stage métier : attention, urgent !

**La Section académique organise un stage
les mardi 12 et mercredi 13 octobre,
à la Bourse du Travail de Grenoble, en salle 153.**

C'est dans un état de grande confusion que nous sommes partis en vacances, et l'été n'a pas apporté de miracle : moyens toujours insuffisants, effectifs surchargés, contre-réformes qui ne font pas l'affaire. Décidément, nous ne pouvons pas cautionner le mur dans lequel on voudrait nous pousser à conduire nos élèves.

Lycées : l'oubli de la dimension Éducation

par Corinne BAFFERT



Les réformes imposées à marche forcée au lycée peinent à se mettre en place, ne fonctionnent pas. Fort peu d'entre nous sont tentés par les dérives managériales ou le concept de hiérarchie intermédiaire portés par le nouveau Conseil pédagogique ; l'objectif majeur de suppression massive de postes n'a échappé qu'à un nombre infime de collègues. Certes, l'état actuel n'est pas satisfaisant et nous sommes porteurs de projets, mais là...

Par ailleurs, il devient de moins en moins facile d'escamoter la pénurie. Ce sont plusieurs lycées de l'académie qui se sont vu attribuer début juillet des divisions supplémentaires (*prises le plus souvent sur les collègues*),

et à grands coups d'HSA : jusqu'à 60 % d'HSA pour seulement 40 % de moyens postes... Qu'importe, après avoir sciemment fermé les postes au printemps, on fera appel à des vacataires. On en vient parfois à se demander si, dans cette belle administration, il est si difficile que ça de compter juste ! À moins que le cynisme ne tienne désormais lieu de politique...

La traduction, pour nos élèves, sera sévère : des effectifs toujours plus lourds, des horaires d'enseignement amputés, au profit d'une prétendue « aide personnalisée » (*parfois à 35*), d'enseignements d'exploration (*d'ailleurs parfois porteurs de belles potentialités, mais sans dédoublement en sciences expérimentales, sans concertation prévue là où les enseignants doivent travailler à deux voire à trois...*). Le ministère nous a habitué depuis plusieurs années maintenant, à des intitulés ronflants, mais nous le savons bien : il demeure difficile d'emballer du flan ; c'est un peu le contraire d'un slogan publicitaire de mon enfance qui affirmait : « *L'important, c'est ce qu'il y a dans la boîte !* ».

La boîte se vide dangereusement, nos élèves et nous-mêmes, professeurs – mais également en tant que citoyens – en faisons les frais...

« *Toute politique implique une idée de l'homme* » a écrit Paul Valéry. On se fait maintenant une idée assez claire de l'homme construit autour de la Rollex à cinquante ans, du bling-bling, de l'argent-roi et ostentatoire ; il ne s'agit pas forcément d'adopter une posture austère mais simplement de regarder la réalité en face : il n'y aura pas de cigares pour tout le monde !

L'Éducation n'est pas du domaine du gadget ; c'est la clé de la cohésion sociale parce que les individus auront pu devenir citoyens et trouver leur place dans la société. C'est un processus long, qui comprend des étapes, nécessite du temps et de la cohérence ; on est aux antipodes du saupoudrage, du zapping. Force est de constater que les dernières réformes, tant en lycée général que technologique, visent particulièrement à briser tout cela, à le diluer au profit du sacro-saint modèle de l'entreprise où compétitivité, contrat d'objectifs et compétences sont les maîtres-mots.

L'École n'est pas une marchandise : c'est le ciment de la société et s'il est un temps où le sable est doux sous les pieds, chacun sait bien qu'il est difficile de construire dessus. Bonne rentrée !

Nous devons réfléchir ensemble à toutes ces mesures : livrets de compétences, épreuve d'Histoire des Arts, Socle commun, Conseil pédagogique, enseignements d'exploration, toutes les formes d'accompagnement...

Par ailleurs la réforme des Secondes doit trouver sa suite en Première : quels moyens de la mettre en échec ? Avec la mise en place du tronc commun, ce sont des milliers de postes qui sont dans le collimateur.

L'architecture du stage sera finalisée d'ici au stage, **mais il faut déposer sa demande auprès du chef d'établissement un mois au préalable, donc avant le 12 septembre. Un modèle de demande est disponible sur le site académique.**

Les stages

Le programme

La Section académique organise des stages de formation syndicale tout au long de l'année à destination de tous les collègues, syndiqués ou en recherche. Ces stages s'articulent autour de nos métiers (*Vie scolaire, COPsy...*), de nos conditions de travail (*Professeur principal, Éducation prioritaire, précaires, TZR...*), de nos disciplines, des réformes... Nous abordons aussi la question des carrières, des retraites, ou de l'entrée dans le métier ; chaque année au mois de novembre, un stage est proposé aux stagiaires : gageons que cette année, il sera plus que nécessaire !

Les sections départementales organisent également, selon le même principe, des stages parfois FSU, peut-être davantage centrés sur l'établissement, le fonctionnement des conseils d'administration, les questions de DGH...

Sûr qu'avec les réformes, la réflexion collective va s'avérer indispensable.

Droit à formation syndicale

Ce droit est précieux, il ne s'use que lorsqu'on ne s'en sert pas.

Nous avons droit à **12 journées par an** : lequel d'entre nous a-t-il utilisé une fois la totalité de ses 12 jours ?

Chaque année, l'administration essaie de nous culpabiliser un peu plus, sur nos absences, ces heures qui manqueraient toujours, et dont nous priverions nos élèves, pendant que c'est l'objet même des contre-réformes actuelles d'amputer sans vergogne les enseignements... et, dans le même temps, nous savons bien le bénéfice qu'il y a pour tout le monde à savoir par moments lever le nez du guidon, pour réfléchir ensemble à notre métier, à ses difficultés et aux solutions à y apporter.

Ne nous laissons pas priver de cet oxygène vital et défendons nos droits en les faisant vivre !



TZR : pour des remplacements de qualité, stop aux galères !

r Cyril BOREL



Pour réaliser un maximum d'économies, l'administration assure de moins en moins bien les remplacements et a de plus en plus recours à des personnels précaires, contractuels et, le plus souvent, vacataires payés à l'heure sans aucun droit en cas de maladie, non indemnisés pour les réunions, ...

Pour des remplacements de qualité et contre la précarité, le SNES revendique une augmentation des postes au concours car, pour assurer ces

missions permanentes du service public, il existe les TZR (*titulaires du CAPES ou de l'Agrégation*). Non seulement l'administration diminue le nombre de TZR, voire les supprime (*suppression de tous les postes de TZR d'Allemand et de Technologie en 2010*), mais, en outre, elle soumet les TZR restants à des conditions de travail de plus en plus difficiles: affectations dans une autre discipline que la leur, sur plusieurs établissements avec parfois de longs trajets pénibles, sans versement des frais de déplacements à hauteur de ceux engagés et, souvent, sans même le droit à une heure de décharge pour le temps passé dans les trajets ...

De 2004 à 2006, avec le SNES, les TZR se sont battus : ils ont obtenu une résidence administrative fixe, le retour d'une bonification pour le mouvement (*reconnaissance de la pénibilité de leur travail comme pour les personnels titulaires en ZEP*) et des frais de déplacements entre leur rattachement administratif et leurs affectations à l'année.

Néanmoins, ces frais de déplacements, versés aussi aux titulaires de poste fixe, sont très insuffisants : l'administration les paye selon le tarif SNCF 2nde classe - qui n'existe plus - et, ce, même s'il n'existe pas de transport en commun ! Elle n'autorise pas les TZR à utiliser leur véhicule personnel, ce qui leur permettrait d'être indemnisés à la hauteur des frais réels quand il n'existe pas d'autres moyens de

déplacement ! De plus, lorsqu'il existe une ligne de chemin de fer, les remboursements ne tiennent même pas compte du prix réel des billets de train : l'administration prend le tarif SNCF 2^e classe et calcule le défraiement en suivant le trajet le plus court par ... la route ! Enfin ils ne sont pas versés si les affectations du TZR sont dans des communes limitrophes de son rattachement administratif. En somme, les enseignants financent en lieu et place de leur employeur la totalité ou une grande partie de leurs déplacements professionnels !

D'autre part, le nombre de TZR affectés dans une autre discipline que la leur et /ou en lycée professionnel est en augmentation : professeurs de STI affectés en Mathématiques ou en Technologie, de Physique-Chimie affectés en Maths-Sciences en LP ou de Lettres affectés en Lettres-Histoire en LP... Ces affectations hors discipline sont des aberrations pédagogiques : des enseignants se sont retrouvés brutalement à devoir enseigner une discipline dont ils ne maîtrisent ni le contenu, ni la pédagogie (*car même si, parfois, certains sont capables de résoudre des exercices de maths - par exemple - c'est une tout autre chose que de savoir enseigner et expliquer les Mathématiques à une classe entière !*). Ces affectations révèlent aussi un mépris envers les élèves et leurs parents, et génèrent des injustices : certains élèves n'auront pas les mêmes chances que ceux qui ont un vrai professeur de la discipline.

Pour lutter contre la dégradation du service de remplacement et des conditions de travail des TZR, le SNES organise un à deux stages par an sur les questions du remplacement, ainsi que des rassemblements au rectorat pour porter nos revendications.

Le premier stage aura lieu le lundi 11 octobre, à la Bourse du Travail de Grenoble.

Attention à ne pas oublier de déposer votre demande (*modèle disponible sur le site académique*) auprès du chef d'établissement avant le 11 septembre.

Non-titulaires : ne pas rester isolé(e) !

r Vincent LOMBARD



L'académie de Grenoble figure parmi celles qui maltraitent le plus leurs agents non-titulaires, à coups de vacances, de chômage ou de privations de droits. À l'instar des autres rectorats, celui de Grenoble a pourtant bien besoin de ces personnels pour assurer la continuité des services publics en raison des suppressions massives de postes de fonctionnaires (*2000 non-titulaires dans l'académie et 25 % de hausse depuis 2008*) même s'il se soucie peu de leur garantir

des règles équitables et collectives de gestion malgré les demandes répétées des syndicats de la FSU. Néanmoins, depuis la mise en place des commissions consultatives paritaires (CCP), les non-titulaires disposent d'un outil qui oblige l'administration à beaucoup plus de transparence et à rendre des comptes. Si ces dernières sont obligatoirement réunies en cas de licenciement d'agent en CDI ou de mesures disciplinaires, elles peuvent être saisies pour toute autre question d'ordre individuel et l'administration a l'obligation de tenir au moins deux CCP dans l'année. Depuis les premières élections professionnelles auxquelles les non-titulaires ont participé, SNES, SNEP et SNUEP disposent de trois sièges sur quatre à cette instance. Les commissaires paritaires, non-titulaires comme ceux qu'ils

représentent, ont donc parfaite légitimité pour défendre leurs collègues. Un contrat non renouvelé ? Un chef d'établissement qui abuse ? Une évaluation contestable ? Il faut agir vite et nous contacter en nous communiquant toutes les pièces nécessaires (*évaluations antérieures, états de services...*). Nous pouvons dans un premier temps intervenir auprès de l'administration, saisir ensuite la CCP si elle persiste dans sa position puis envisager le Tribunal administratif en dernier recours : nous avons ainsi obtenu récemment 25 000 euros de dommages et intérêts pour le licenciement abusif d'une collègue en CDI dans l'académie d'Aix-Marseille et plusieurs recours sont engagés dans l'académie de Grenoble. L'action collective est également indispensable pour conquérir des droits et des règles communes de gestion afin de garantir l'équité.

Il faut pour cela que les non-titulaires rejoignent le Collectif Non-titulaires en laissant leurs coordonnées par le biais de [la fiche de suivi](#) disponible à

<http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?rubrique249>

Pour nous joindre : s3gre@snes.edu (*Objet : Non-titulaires*) ou nontitulaires@snes.edu (*À l'attention de Vincent Lombard*) Des permanences sont également assurées dans la semaine aux sections académique et nationale.

BULLETIN D'ADHESION

(ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement
(ou à votre section académique pour les isolés)

Il est indispensable de dater et signer le cadre 3

1 Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe Masc Fém Date de naissance

Nom (utilisez le nom connu par le rectorat)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

Résidence, bâtiment, escalier, ...

N° et voie (rue, bd, ...)

Boite postale-lieu dit-ville pour les pays étrangers

Code postal Ville ou pays étranger

Téléphone 1 Portable ou téléphone 2

Adresse électronique
Respectez les minuscules, majuscules et caractères spéciaux

Etablissement ou zone d'affectation code

Nom et ville

Etablissement de rattachement (pour les TZR) Code

Nom et ville

Etablissement d'exercice Code

Nom et ville

2 Catégorie (certifié-agrégé-hors classe-chaire sup.-mâtre aux-contractuel-AED-COPsy-CPE)

Congé ou détachement (*Précisez sa nature*)

Situation administrative (pour les titulaires)

Titulaire du poste
 Tit sur TZR

Quotité de temps partiel (le cas échéant)

Discipline

Echelon date de promotion

Cochez la case selon votre situation

Stagiaire
 Cessation progressive d'activité
 CFA
 Retraité

(Les retraités et CFA paient leur cotisation au trésorier des retraités de leur département)

3 J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46, avenue d'Yvry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation : € (*voir barème sur le site académique*)

Mode de paiement (*Cocher l'un des deux modes proposés*)

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles (*validés pour l'année scolaire en cours uniquement*)

Précisez le nombre de prélèvements :

Pour un montant de € chacun

Paiement par chèque joint

Date:

Signature

Joindre obligatoirement un RIB et compléter une autorisation de prélèvement (au dos du bulletin). Pour tout renseignement

SNES

16, av du 8 mai 1945 - BP 137 -
38403 - Saint Martin D'Hères

Tél. : 04 76 62 83 30

Fax : 04 76 62 29 64

Mail: s3gre@snes.edu